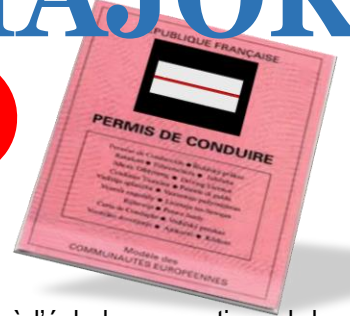




GRADE DE MAJOR

TOUT EST PERMIS ?



Mercredi 14 février 2018, s'est tenu à Millénaire, l'examen des candidatures pour l'élévation à l'échelon exceptionnel du grade de major. Cet examen n'a pu se tenir comme initialement prévu, attendu qu'une fois encore, les services RH de la DAP ont été dans l'incapacité de nous transmettre un tableur à jour comportant les bonnes informations.

En pareilles circonstances, les représentants élus CAP **FO Pénitentiaire** ont exigé le renvoi à une date ultérieure considérant qu'il était hors de question de siéger alors même que la DAP est une fois de plus incapable de tenir à jour ses effectifs ! Qu'en sera-t-il lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre le Plan de requalification de la filière Commandement ? projet soutenu par l'UFAP et le DAP !

...le pire reste à craindre !

S'agissant de la tenue du tableau d'avancement au grade de Major Pénitentiaire, il est important que nos collègues 1ers surveillants sachent une bonne fois pour toute la considération qui leur est portée par leur autorité de tutelle et précisément le DAP et ses proches collaborateurs !... Il est anormal de constater qu'au 17 février 2018 la liste officielle des candidats admis à l'examen professionnel de major ne soit toujours pas validée alors qu'un arrêté de nomination est paru le 14 novembre 2017 faisant état de 50 candidats admis ? Pour être plus exact, une liste principale de 30 noms est parue et 20 autres en liste complémentaire...

FO exige que soient déclarés admis les 20 collègues qui figurent sur cette liste !

En dépit de cela, le tableau d'avancement au grade de major s'est tenu, où, il a été question de décerner comme chaque année la palme aux 1ers surveillants les plus méritants, soit 4 postes de majors pour toute la nation pénitentiaire.

Plutôt 3 dirons-nous car un des postes était déjà réservé pour le chauffeur de la Ministre ! un agent somme toute méritant au regard de ses bons et loyaux services rendus et qui d'ailleurs a déjà été promu sur place au grade de 1^{er} surveillant.

Dans la connerie et la provocation nous ne sommes plus à cela près alors même que nous sortons d'un conflit social extrêmement dur et que nos dirigeants s'affairent pour certains d'entre eux à des règlements de compte justifiés par des consignes du DAP et du cabinet ministériel !

Une chose est sûre Madame la Ministre, avec de tels agissements exercés par vos proches collaborateurs, ce n'est pas de cette façon que les métiers pénitentiaires seront valorisés et que vous redonnerez confiance aux troupes qui sont placées sous votre autorité.

FO n'accepte pas cette offense, qui, une nouvelle fois est faite aux personnels !

Faut-il rappeler que le grade de major pénitentiaire représente le contingentement le plus faible de notre administration et ce sont seulement 4 postes chaque année qui sont susceptibles d'être attribués aux 1ers surveillants pour les 9 DISP, l'ENAP, l'Administration Centrale et l'outre-mer, autant de raisons qui conforte **FO Pénitentiaire** dans sa volonté de fusionner le grade de 1^{er} surveillant et major.

Madame la Ministre, Monsieur le DAP, **FO Pénitentiaire** vous somme de porter une réflexion intelligente sur la façon de mettre à l'honneur les personnels de surveillance plutôt que de vouloir asseoir votre autorité par la sanction disciplinaire ou pécuniaire.

Il n'est pas acceptable de supporter plus longtemps autant d'indifférence portée à des agents qui assurent des missions d'encadrement en détention parfois pendant plus de 30 ans et ne pas être capable de les promouvoir au grade supérieur.

FO Pénitentiaire – le 16 février 2018